

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-23

COMMANDE PUBLIQUE

**- Accord-cadre de prestation de taille sur arbres
- Marchés passés avec les entreprises : Pépinières et Jardins d'Aiguilly et
Monat Paysages, Pothier élagage, SEM espaces verts, Profession jardinier
et Symbiose**

La Ville de Roanne a lancé un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, relatif à des prestations de taille sur arbres.

Il s'agit d'un accord-cadre avec maximum de 160 000 € H.T. conformément aux articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le marché est décomposé en 5 lots :

- Lot 1 : Taille sur prolongement, abattage et essouchement ;
- Lot 2 : Taille en port libre ;
- Lot 3 : Taille en rideau ;
- Lot 4 : Emondage ;
- Lot 5 : Diagnostic sécuritaire du patrimoine arboricole.

Les variantes étaient autorisées.

Les marchés seront conclus pour une période initiale de 12 mois, reconductible 3 fois, dans la limite de 48 mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230227-DEC202323-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023

Affichage : 27/02/2023

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet de la Ville de Roanne, au JOUE et au BOAMP le 20 décembre 2022. La remise des plis était fixée au mercredi 25 janvier 2023 à 12h00 (date et heure limites).

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 26 janvier 2023.

A l'issue de cette vérification, les candidats suivants ont été admis à présenter une offre :

- 1 – PROFESSION JARDINIER – 42 Mably -> Lot 4,
- 2 – SEM ESPACES VERTS – 78 Plaisir -> Lot 3,
- 3 – SYMBIOSE – 80 Vron -> Lot 5,
- 4 – PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE – 17 St Bonnet s/ Gironde -> Lot 5,
- 5 – FONSYLVE – 42 St Etienne -> Lot 5,
- 6 – BRINS D'HERBES SERVICE – 01 Reyrieux -> Lot 5,
- 7 – TERIDEAL TARVEL – 91 Wissous -> Lots 1, 2 et 4,
- 8 – SAMU SA – 78 Versailles -> Lot 3,
- 9 – CHARTIER – 42 Vougy -> Lots 1, 2 et 4,
- 10 – DESTINATIONS PAYSAGES – 42 Mably -> Lots 1, 2 et 4,
- 11 – POTHIER ELAGAGE – 69 Vaulx en Velin -> Lots 1, 2 et 3,
- 12 – SMDA – 78 Trappes -> Lot 5,
- 13 – EDIVERT – 51 Ormes -> Lot 5,
- 14 – PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY – 42 Vougy -> Lots 1 et 4.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

Pour les lots 1 à 4 :

- 1) Prix des fournitures 55 %
- 2) Valeur technique 35 %
- 3) Développement Durable 10 %

Pour le lot 5 :

- 1) Prix des fournitures 55 %
- 2) Valeur technique 45 %

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente Décision, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 février 2023 a décidé de retenir les offres suivantes comme offres économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot 1 : groupement d'entreprises **PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY (PJA) / MONAT PAYSAGES** pour un montant maximum annuel de **44 000 € H.T.**,

- Pour le lot 2 : **POTHIER ELAGAGE** pour un montant maximum annuel de **36 000 € H.T.,**
- Pour le lot 3 : **SEM ESPACES VERTS** pour un montant maximum annuel de **48 000 € H.T.,**
- Pour le lot 4 : **PROFESSION JARDINIER** pour un montant maximum annuel de **16 000 € H.T.,**
- Pour le lot 5 : **SYMBIOSE** pour un montant maximum annuel de **16 000 € H.T..**

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement.

ROANNE, le 27 FEV. 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération



**Rapport à l'attention de Monsieur le Maire
Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général des Services**

Rapport d'analyse des offres

PRESTATIONS DE TAILLES SUR ARBRES POUR LA VILLE DE ROANNE

I - PRESENTATION GENERALE

La Ville de Roanne a lancé un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, relatif à la taille sur arbres pour la ville de Roanne

Il s'agit d'un accord-cadre avec maximum de 160 000€ HT passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 5 lots :

Lot(s)	Désignation	Maximum annuel
01	Taille sur prolongement, abattage et essouchement	44 000 € HT
02	Taille en port libre	36 000 € HT
03	Taille en rideau	48 000 € HT
04	Emondage	16 000 € HT
05	Diagnostic phytosanitaire et sécuritaire du patrimoine arboricole	16 000€ HT

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Une publicité a été lancée le 20 décembre 2022 sur le BOAMP, le JOUE et le site internet de la Ville de Roanne.

La remise des plis était fixée au mercredi 25 janvier 2023 à 12h00 (date et heure limites).

II - RESULTAT DE LA CONSULTATION

Pendant la période de consultation, 16 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 14 plis ont été déposés dans les délais.

- 1 – PROFESSION JARDINIER – 42 Mably -> Lot 4
- 2 – SEM ESPACES VERTS – 78 Plaisir -> Lot 3
- 3 – SYMBIOSE – 80 Vron -> Lot 5
- 4 – PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE – 17 St Bonnet s/ Gironde -> Lot 5
- 5 – FONSYLVE – 42 St Etienne -> Lot 5

- 6 – BRINS D'HERBES SERVICE – 01 Reyrieux -> Lot 5
- 7 – TERIDEAL TARVEL – 91 Wissous -> Lots 1, 2 et 4
- 8 – SAMU SA – 78 Versailles -> Lot 3
- 9 – CHARTIER – 42 Vougy -> Lots 1, 2 et 4
- 10 – DESTINATIONS PAYSAGES – 42 Mably -> Lots 1, 2 et 4
- 11 – POTHIER ELAGAGE – 69 Vaulx en Velin -> Lots 1, 2 et 3
- 12 – SMDA – 78 Trappes -> Lot 5
- 13 – EDIVERT – 51 Ormes -> Lot 5
- 14 – PEPINIERES ET JARDIN D'AIGUILLY – 42 Vougy -> Lots 1 et 4

Il a été procédé à l'ouverture des plis, à la vérification administrative ainsi qu'à l'analyse des références des candidats par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 26 janvier 2023.

III - ANALYSE DES OFFRES

III.1 - Rappel du règlement de la consultation

Pour les lots n°01, 02, 03, 04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
3-Développement durable	10.0 %

Pour le lot n°05

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0 %
2-Valeur technique	45.0 %

Pour les lots 1 à 4 :

1 - Prix des prestations : 55 % - notation sur 5 points

Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 5.

Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 5. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2 - Valeur technique des prestations : 35 % - notation sur 5 points

La valeur technique sera appréciée à partir d'un cadre de mémoire technique (CMT). Le jugement de ce critère s'établira sur les seuls éléments ayant un lien direct avec l'opération.

Ce cadre de mémoire technique portera sur les points suivants :

- L'organisation proposée par l'entreprise pour répondre à une commande (1 point)
- Les moyens humains affectés pour effectuer les prestations de chacun des lots avec indication des qualifications et de l'expérience du personnel (2 points)
- Les moyens matériels disponibles pour effectuer les prestations de chacun des lots (1 point)

- Les mesures et dispositions envisagées pour assurer la sécurité vis-à-vis des ouvriers et usagers du domaine public et la propreté des chantiers (1 point).

3 - Mesures environnementales - développement durable : 10 % - notation sur 5 points

Ce critère sera évalué à partir d'un cadre de mémoire technique qui portera sur les points suivants :

- Les dispositions envisagées pour réduire les pollutions engendrées par les matériels et véhicules de chantier (utilisation de biolubrifiants, optimisation des déplacements...) (2 points)
- Les mesures prises pour réduire le bruit sur les chantiers (véhicules, engins, matériel d'élagage...) (2 points)
- La proposition d'organisation de l'entreprise pour la valorisation des déchets de taille en vert (1 point).

Pour le lot 5 :

1 - Prix des prestations : 55 % - notation sur 5 points

Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 5.
Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 5. La pondération est appliquée sur ce résultat.

2 - Valeur technique des prestations : 45 % - notation sur 5 points

La valeur technique sera appréciée à partir d'un cadre de mémoire technique. Le jugement de ce critère s'établira sur les seuls éléments ayant un lien direct avec l'opération.

Ce cadre de mémoire technique portera sur les points suivants :

- Méthodologie proposée pour réaliser un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire (2 points)
- Moyens matériels utilisés (1,5 point)
- Description de contenu d'un rapport d'expertise type (1,5 point).

Les modalités de notation du critère valeur technique pour tous les lots sont les suivantes :

- note maximum : réponse parfaitement adaptée et/ou présentant des avantages supplémentaires
- 75 % de la note maximum : réponse adaptée, sans avantages particuliers
- 50% de la note maximum : réponse partiellement adaptée mais présentant des lacunes sur certains points
- 25 % : réponse peu adaptée et insuffisante
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

III.2 - Examen des offres

Lot 1 : Taille sur prolongement, abattage et essouchement

1 – Prix des prestations : 55% - notation sur 5 points

Estimation du service : 33 565€00

Ordre	Candidats	Montant DQE	Note sur 5 pts	Note pondérée 55%
7	TERIDEAL TARVEL	62 170.00	2.81	1.55
9	CHARTIER	88 069.90	1.98	1.09
10	DESTINATION PAYSAGES	54 506.00	3.20	1.76
11	POTHIER ELAGAGE	48 095.00	3.63	2.00
14	PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY (PJA) / MONAT	34 925.00	5.00	2.75

Commentaires :

L'offre du groupement PJA / Monat est proche de l'estimation.

Les autres offres sont très élevées voire excessives pour Terideal et Chartier

2 – Valeur technique : 35 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Organisation commande 1 pt	Moyens humains 2 pts	Moyens matériels 1 pt	Mesures sécurité 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 35%
7	TERIDEAL TARVEL	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75
9	CHARTIER	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31
10	DESTINATION PAYSAGES	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31
11	POTHIER ELAGAGE	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75
14	PJA / MONAT	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31

Commentaires :

- Commande :

Les 5 candidats démontrent, par les éléments fournis dans leur mémoire technique, qu'ils ont les capacités pour organiser méthodiquement une commande de prestation de taille.

Terideal et Pothier obtiennent la note maximum au vu du niveau de détail et d'une chronologie rigoureuse par étape.

- Moyens humains :

Terideal et Pothier sont des entreprises qui disposent de moyens en personnel importants avec des qualifications spécifiques.

Chartier propose un personnel suffisant et fourni les attestations de formation qui attestent des qualifications de celui-ci.

Destination Paysage et PJA/Monat ont aussi des moyens humains adaptés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230227-DEC202323-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023

Affichage : 27/02/2023

- **Moyens matériels :**

Les moyens matériels des 5 candidats sont tout à fait adaptés. Terideal et Pothier obtiennent la note maximum car ils décrivent très précisément tous les matériels nécessaires à l'exécution des prestations de ce marché.

- **Sécurité :**

Les 5 candidats attestent de la mise en place de procédures permettant d'assurer la sécurité sur les chantiers et démontrent que la propreté est bien prise en compte. Des certifications et un plan de prévention des risques viennent compléter l'engagement de Terideal et Pothier dans ce domaine sécuritaire.

3 – Mesures environnementales – Développement durable : 10 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Réduction pollution 2 pts	Réduction bruit 2 pts	Valorisation déchets 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 10%
7	TERIDEAL TARVEL	2.00	2.00	1.00	5.00	0.50
9	CHARTIER	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45
10	DESTINATION PAYSAGES	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45
11	POTHIER ELAGAGE	2.00	2.00	1.00	5.00	0.50
14	PJA / MONAT	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45

Commentaires :

- **Pollution :**

Tous les candidats s'engagent à prendre différentes dispositions comme l'optimisation des déplacements, des engins récents et révisés, l'utilisation d'huile biologique, la formation à l'éco-conduite. Terideal et Pothier démontrent leur forte implication en exposant les mesures en faveur du développement durable avec une argumentation supérieure aux autres candidats et obtiennent ainsi une meilleure note.

- **Bruit :**

La volonté de réduire le bruit sur les chantiers est une préoccupation des 5 candidats. L'utilisation de matériels électriques, l'insonorisation des moteurs thermiques et leur usage raisonné attestent de leur engagement dans ce domaine.

- **Déchets :**

L'organisation pour la mise en œuvre des moyens permettant la valorisation des déchets de taille en vert avec une traçabilité est bien prise en compte par tous les candidats.

CLASSEMENT LOT 1

Ordre	Candidats	Prix	Valeur Tech.	Dev. Durable	Note globale	Classement
-------	-----------	------	--------------	--------------	--------------	------------

7	TERIDEAL TARVEL	1.55	1.75	0.50	3.80	3
9	CHARTIER	1.09	1.31	0.45	2.85	5
10	DESTINATION PAYSAGES	1.76	1.31	0.45	3.52	4
11	POTHIER ELAGAGE	2.00	1.75	0.50	4.25	2
14	PJA / MONAT	2.75	1.31	0.45	4.51	1

Lot 2 : Taille en port libre

1 – Prix des prestations : 55% - notation sur 5 points

Estimation du service : 28 820€00

Ordre	Candidats	Montant DQE	Note sur 5 pts	Note pondérée 55%
7	TERIDEAL TARVEL	56 490.00	2.70	1.49
9	CHARTIER	40 349.83	3.78	2.08
10	DESTINATION PAYSAGES	37 362.00	4.08	2.24
11	POTHIER ELAGAGE	30 515.00	5.00	2.75

Commentaires :

L'offre de Pothier Elagage est à + 6% par rapport à l'estimation.

Les prix de Destination Paysages et Chartier sont élevés. La proposition de Terideal est excessive.

2 – Valeur technique : 35 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Organisation commande 1 pt	Moyens humains 2 pts	Moyens matériels 1 pt	Mesures sécurité 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 35%
7	TERIDEAL TARVEL	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75
9	CHARTIER	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31
10	DESTINATION PAYSAGES	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31
11	POTHIER ELAGAGE	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75

Commentaires :

Les 4 candidats obtiennent des notes identiques au Lot N°1 car leur mémoire technique est commun aux autres lots

3 – Mesures environnementales – Développement durable : 10 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Réduction pollution 2 pts	Réduction bruit 2 pts	Valorisation déchets 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 10%
7	TERIDEAL TARVEL	2.00	2.00	1.00	5.00	0.50
9	CHARTIER	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45
10	DESTINATION PAYSAGES	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45
11	POTHIER ELAGAGE	2.00	2.00	1.00	5.00	0.50

Commentaires :

Les 4 candidats obtiennent des notes identiques au Lot N°1 car leur argumentation liée aux mesures environnementales est identique.

CLASSEMENT LOT 2

Ordre	Candidats	Prix	Valeur Tech.	Dev. Durable	Note globale	Classement
7	TERIDEAL TARVEL	1.49	1.75	0.50	3.74	4
9	CHARTIER	2.08	1.31	0.45	3.84	3
10	DESTINATION PAYSAGES	2.24	1.31	0.45	4.00	2
11	POTHIER ELAGAGE	2.75	1.75	0.50	5.00	1

Lot 3 : Taille en rideau

1 – Prix des prestations : 55% - notation sur 5 points

Estimation du service : 34 150€00

Ordre	Candidats	Montant DQE	Note sur 5 pts	Note pondérée 55%
2	SEM ESPACES VERTS	15 429.00	5.00	2.75
8	SAMU SA	28 770.00	2.68	1.47
11	POTHIER ELAGAGE	34 715.00	2.22	1.22

Commentaires :

L'offre de SEM Espaces Verts est très basse. Conformément aux articles L2152-6 et R.2152-3 du Code de la Commande Publique une demande de précision et de justification de ces tarifs a été demandée à l'entreprise. Cette dernière a confirmé ses prix.

Samu propose une offre inférieure de 15.7% par rapport à l'estimation.

L'offre de Pothier est proche de l'estimation.

2 – Valeur technique : 35 % - notation sur 5 points

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230227-DEC202323-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023
Affichage : 27/02/2023

Ordre	Candidats	Organisation commande 1 pt	Moyens humains 2 pts	Moyens matériels 1 pt	Mesures sécurité 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 35%
2	SEM ESPACES VERTS	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75
8	SAMU SA	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75
11	POTHIER ELAGAGE	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75

Commentaires :

Les 3 candidats démontrent par les renseignements transmis dans leur mémoire technique, qu'ils sont spécialisés dans la taille architecturée en rideau et qu'ils sont en capacité de répondre en tous points aux exigences d'organisation, de moyens humains et matériels en assurant la sécurité sur les chantiers.

3 – Mesures environnementales – Développement durable : 10 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Réduction pollution 2 pts	Réduction bruit 2 pts	Valorisation déchets 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 10%
2	SEM ESPACES VERTS	0.50	2.00	1.00	3.50	0.35
8	SAMU SA	2.00	2.00	1.00	5.00	0.50
11	POTHIER ELAGAGE	2.00	2.00	1.00	5.00	0.50

Commentaires :

Pothier Elagages obtient des notes identiques au Lot N°1 car son argumentation liée aux mesures environnementales est identique.

▪ **Pollution :**

SEM Espaces Verts ne renseigne que partiellement sur sa démarche visant à réduire les pollutions. SAMU développe un schéma organisationnel environnemental complet et détient un label « Natur'entreprise ».

▪ **Bruit :**

Ces 2 candidats prouvent leur volonté de réduire le bruit sur les chantiers. L'utilisation de matériels électriques, l'insonorisation des moteurs thermiques et leur usage raisonné attestent de leur engagement dans ce domaine.

▪ **Déchets :**

La démarche de ces 2 candidats auprès de centres de traitement locaux spécialisés dans la valorisation des déchets de taille en vert avec une traçabilité répond aux exigences du marché.

CLASSEMENT LOT 3

Ordre	Candidats	Prix	Valeur Tech.	Dev. Durable	Note globale	Classement
2	SEM ESPACES VERTS	2.75	1.75	0.35	4.85	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230227-DEC202323-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023
Affichage : 27/02/2023

8	SAMU SA	1.47	1.75	0.50	3.72	2
11	POTHIER ELAGAGE	1.22	1.75	0.50	3.47	3

Lot 4 : Emondage

1 – Prix des prestations : 55% - notation sur 5 points

Estimation du service : 10 600€00

Ordre	Candidats	Montant DQE	Note sur 5 pts	Note pondérée 55%
1	PROFESSION JARDINIER SARL	5 787.00	5.00	2.75
7	TERIDEAL TARVEL	47 700.00	0.61	0.34
9	CHARTIER	8 471.87	3.42	1.88
10	DESTINATION PAYSAGES	13 548.00	2.14	1.18
14	PJA / MONAT	10 500.00	2.76	1.52

Commentaires :

L'offre de Profession Jardinier est très basse. Conformément aux articles L2152-6 et R.2152-3 du Code de la Commande Publique une demande de précision et de justification de ces tarifs a été demandée à l'entreprise. Cette dernière a confirmé et justifié ses prix.

Chartier propose une offre à – 20 % par rapport à l'estimation.

PJA/Monat est proche de l'estimation.

Destination paysages se situe à +27,8 %

Les prix de Terideal sont très excessifs.

2 – Valeur technique : 35 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Organisation commande 1 pt	Moyens humains 2 pts	Moyens matériels 1 pt	Mesures sécurité 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 35%
1	PROFESSION JARDINIER SARL	0.50	1.50	0.75	0.75	3.50	1.23
7	TERIDEAL TARVEL	1.00	2.00	1.00	1.00	5.00	1.75
9	CHARTIER	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31
10	DESTINATION PAYSAGES	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31
14	PJA / MONAT	0.75	1.50	0.75	0.75	3.75	1.31

Commentaires :

Profession Jardinier décrit sommairement et de façon incomplète l'organisation pour répondre à une commande.

Ses moyens humains sont adaptés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230227-DEC202323-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023

Affichage : 27/02/2023

Les matériels de cette entreprise sont suffisants.

Ce candidat atteste de la mise en place de procédures permettant d'assurer la sécurité sur les chantiers et démontre que la propreté est bien prise en compte.

Les 4 autres candidats obtiennent des notes identiques aux autres lots car leur mémoire technique est commun à ces lots.

3 – Mesures environnementales – Développement durable : 10 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Réduction pollution 2 pts	Réduction bruit 2 pts	Valorisation déchets 1 pt	Note sur 5	Note pondérée 10%
1	PROFESSION JARDINIER SARL	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45
7	TERIDEAL TARVEL	2.00	2.00	1.00	5.00	0.50
9	CHARTIER	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45
10	DESTINATION PAYSAGES	1.50	2.00	1.00	4.50	0.45
14	PJA / MONAT	1.50	2.00	1.50	4.50	0.45

Commentaires :

L'entreprise Profession Jardinier démontre par son argumentation qu'elle met en pratique des mesures adaptées pour réduire les pollutions et le bruit. Les déchets de taille sont valorisés en compost.

Les 4 autres candidats obtiennent des notes identiques aux autres lots car leur argumentation liée aux mesures environnementales est identique.

CLASSEMENT LOT 4

Ordre	Candidats	Prix	Valeur Tech.	Dev. Durable	Note globale	Classement
1	PROFESSION JARDINIER SARL	2.75	1.23	0.45	4.43	1
7	TERIDEAL TARVEL	0.34	1.75	0.50	2.59	5
9	CHARTIER	1.88	1.31	0.45	3.64	2
10	DESTINATION PAYSAGES	1.18	1.31	0.45	2.94	4
14	PJA / MONAT	1.52	1.31	0.45	3.28	3

Lot 5 - Diagnostic phytosanitaire et sécuritaire du patrimoine arboricole

1 – Prix des prestations : 55% - notation sur 5 points

Estimation du service : 9 620€00

Ordre	Candidats	Montant DQE	Note sur 5 pts	Note pondérée 55%
-------	-----------	-------------	----------------	----------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230227-DEC202323-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2023
Affichage : 27/02/2023

3	SYMBIOSE	5 513.00	5.00	2.75
4	PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE	10 997.50	2.51	1.38
5	FONSYLVE	10 795.00	2.55	1.40
6	BRINS D'HERBES SERVICES (BHS)	21 469.90	1.28	0.70
12	SMDA	11 785.00	2.34	1.29
13	EDIVERT	11 107.00	2.48	1.36

Commentaires :

L'offre de Symbiose est très basse. Conformément aux articles L2152-6 et R.2152-3 du Code de la Commande Publique une demande de précision et de justification de ces tarifs a été demandée à l'entreprise. Cette dernière a confirmé et justifié ses prix.

Les prix de BHS sont très élevés.

Les 4 autres offres sont légèrement supérieures à l'estimation.

2 – Valeur technique : 45 % - notation sur 5 points

Ordre	Candidats	Méthodologie 2 pts	Moyens matériels 1,5 pt	Contenu rapport 1,5 pt	Note sur 5	Note pondérée 45%
3	SYMBIOSE	2.00	1.50	1.13	4.63	2.08
4	PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE	2.00	1.50	1.50	5.00	2.25
5	FONSYLVE	2.00	0.75	1.13	3.88	1.75
6	BHS	1.00	1.13	1.13	3.26	1.47
12	SMDA	2.00	1.50	1.50	5.00	2.25
13	EDIVERT	2.00	1.50	1.13	4.63	2.08

Commentaires :

▪ **Méthodologie :**

La méthodologie présentée par les différents candidats est détaillée, rigoureuse et prend bien en compte toutes les étapes du diagnostic.

BHS fait exception avec une présentation généraliste qui manque de précisions.

▪ **Moyens Matériels :**

Symbiose, PG Inventaire, SMDA et Edivert présentent les matériels dont ils disposent. Décrits avec rigueur, ceux-ci sont tout à fait adaptés.

Fontsylve énumère succinctement une liste.
BHS présente ses moyens matériels avec un degré d'information variable.

▪ Rapport :

PG Inventaire et SMDA présentent un descriptif circonstancié du modèle de rapport d'expertise, incluant des préconisations de gestion par arbre.
L'essentiel du contenu d'un rapport d'expertise est détaillé par les autres candidats avec toutefois une moindre argumentation.

CLASSEMENT LOT 5

Ordre	Candidats	Prix	Valeur Tech.	Note globale	Classement
3	SYMBIOSE	2.75	2.08	4.83	1
4	PACAUD GEOFFREY INVENTAIRE	1.38	2.25	3.63	2
5	FONSYLVE	1.40	1.75	3.15	5
6	BRINS D'HERBES SERVICES	0.70	1.47	2.17	6
12	SMDA	1.29	2.25	3.54	3
13	EDIVERT	1.36	2.08	3.44	4

RECAPITULATIF

Au regard de l'analyse précédemment exposée, il est proposé de classer les offres conformément aux tableaux de classement précédents et de retenir les offres :

- Pour le lot 1 : du groupement d'entreprises **PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY (PJA) / MONAT** pour un montant maximum annuel de **44 000 € HT.**
- Pour le lot 2 : de l'entreprise **POTHIER ELAGAGE** pour un montant maximum annuel de **36 000 € HT.**
- Pour le lot 3 : de l'entreprise **SEM ESPACES VERTS** pour un montant maximum annuel de **48 000 € HT.**
- Pour le lot 4 : de l'entreprise **PROFESSION JARDINIER** pour un montant maximum annuel de **16 000 € HT.**
- Pour le lot 5 : de l'entreprise **SYMBIOSE** pour un montant maximum annuel de **16 000 € HT.**

Le Directeur Adjoint du Pôle Environnement



Gérard PIAT